



Règlement - Jeu Mission Lune

Centre commercial Aushopping Poitiers Sud

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'Agence Maven, située au 82 rue Jean Mermoz 86000 Poitiers organise pour le compte de Nhood et Aushopping, un jeu spécial en partenariat avec le Futuroscope est organisé du 12 février au 1er mars 2025 pour le centre commercial Aushopping de Poitiers Sud.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans résidant à POITIERS et dans un rayon maximum de 50 km de la ville, à l'exclusion des membres du personnel des boutiques et de leur famille, des salariés des sociétés Nhood, Aushopping et de l'Agence Maven.

Les personnes n'ayant pas justifié de leur identité complète ou qui auront fourni de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois françaises et règlements applicables aux jeux en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : PRINCIPE DE JEU

Un même participant, identifié par le nom, prénom, adresse e-mail et téléphone portable peut participer plusieurs fois pendant toute la durée du jeu. Les sociétés organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par les sociétés organisatrices.

Le jeu est uniquement accessible dans le centre commercial Aushopping Poitiers Sud.

Comment participer ? Le participant peut participer via :

- les QR codes participant à la promotion du jeu à l'intérieur et sur la communication extérieure du centre.
- la borne de jeu présente dans la galerie
- sur les réseaux sociaux du centre

Sur les supports de communication et la borne de jeu, les chances de gagner sont doublées.

Il devra remplir le formulaire afin de s'inscrire au jeu en tirage au sort.

ARTICLE 4 : DOTATION À GAGNER :

- 1 lot d'une valeur de 440€ correspondant à titre indicatif à 1 séjour valable pour 2 adultes comprenant l'entrée au Parc du Futuroscope pour 2 jours consécutifs, l'accès au spectacle nocturne, 1 nuit à l'hôtel ECOLOGIE FUTUROSCOPE en chambre double, les petits déjeuners et les frais de dossier.

Attention : l'hôtel Ecologie est très prisé. La réservation est conseillée dès que possible. Le séjour reste sous réserve de disponibilités au moment de la réservation. De plus, une majoration tarifaire peut s'appliquer sur le séjour à certaines dates de haute fréquentation. Nous contacter pour plus d'informations.

Le séjour ne comprend pas l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement, de parking, de restauration, et la taxe de séjour, en supplément, perçue directement par l'hôtelier sur place lors du séjour, soit de 0,70 à 4,40€ (selon l'hôtel) par nuit et par personne de 18 ans et plus (valeurs données à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis).

D'une valeur de 440€, le séjour est remis sous forme de Futurochèques cadeaux valables jusqu'au 31 décembre 2025 selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur futuroscope.com. Pour réserver, le bénéficiaire doit contacter, au moins 30 jours avant la date de visite souhaitée, la centrale de réservation Futuroscope Destination au 05 49 49 30 80 pour choisir la date de son séjour et régler à l'aide des Futurochèques (ce qui lui laisse toute liberté pour décider de changer d'hôtel ou de modifier certaines prestations dans la limite des 440€). Les Futurochèques sont également valables dans les boutiques et les restaurants du Parc.

Aucune prolongation de la date de validité ne pourra être accordée.

ARTICLE 5 : REMISE DE LOT

Tirage au sort le 3 mars 2025.

Les lots seront remis de façon digitale ou bien via un rendez-vous dans le centre commercial. L'agence prendra contact sous 48h avec le gagnant par mail pour organiser la remise.

ARTICLE 6 : PUBLICITÉ

Dans le cadre du respect du RGPD, les gagnants acceptent expressément l'utilisation de leur prénom, de l'initiale de leur nom, et de leur ville pour des fins promotionnelles relatives au jeu, uniquement avec leur accord explicite. Ce consentement sera recueilli lors de la participation et pourra être retiré à tout moment en contactant l'organisateur.

ARTICLE 7 : CLOTURE DU JEU

Le jeu se clôturera le samedi 1er mars à 00h. Passé cette heure, plus aucun participant ne pourra jouer.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables si pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de force majeure, les modalités du jeu devaient être partiellement reportées, modifiées ou annulées. Les sociétés organisatrices ne seront pas responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables d'éventuels actes de malveillance externes.

Les sociétés organisatrices ne sont pas responsables en cas :

- de problèmes de matériel ou de logiciel ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société organisatrice ;
- d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne leur sont pas imputables.

Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté des sociétés organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant au jeu, les sociétés organisatrices se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone mobile. Ces données sont nécessaires pour la gestion du jeu et la remise des lots. Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

Responsable du traitement : Les données sont collectées par Aushopping et ses partenaires dans le cadre exclusif du jeu.

Finalités :

- Gestion de la participation au jeu (vérification des participations, organisation du tirage au sort, remise des lots).
- Communication d'informations commerciales, uniquement si le participant donne son consentement explicite via une case à cocher prévue à cet effet.

Base légale : La participation au jeu constitue le fondement juridique pour collecter les données nécessaires. Tout traitement à des fins commerciales est soumis au consentement explicite du participant.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu et au maximum 6 mois après la fin de celui-ci, sauf consentement spécifique pour des finalités commerciales, auquel cas elles seront conservées pendant 3 ans.

Droits des participants Conformément au RGPD, les participants disposent des droits suivants sur leurs données personnelles :

- Droit d'accès : Obtenir une copie des données traitées.
- Droit de rectification : Corriger des données inexacts ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : Demander la suppression des données (dans la limite des obligations légales).
- Droit à la limitation du traitement : Restreindre le traitement dans certains cas.
- Droit d'opposition : S'opposer au traitement de leurs données, notamment à des fins commerciales.
- Droit à la portabilité : Recevoir leurs données dans un format structuré.

Pour exercer ces droits, les participants doivent adresser leur demande par écrit, accompagnée d'une copie d'un justificatif d'identité, à l'adresse suivante : Aushopping - Service Clients / Marketing Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 59170 Croix

Une réponse sera apportée dans un délai maximum de 30 jours.

Partage des données avec des partenaires Les données personnelles collectées pourront être transmises aux partenaires du jeu, le Futuroscope, ainsi que tout autre partenaire de l'opération, pour les besoins de la gestion du jeu et de la remise des lots. Aucun transfert de données à des tiers ne sera effectué sans consentement préalable des participants. Si le participant consent explicitement à recevoir des informations commerciales d'Aushopping et de ses partenaires, il pourra se désinscrire à tout moment via le lien présent dans les communications ou en contactant Aushopping à l'adresse indiquée.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Les participants sont donc soumis aux réglementations françaises applicables aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, l'exploitation et la reproduction, la représentation et/ou l'adaptation de tout ou partie de l'application dédiée au jeu et/ou de l'un quelconque des éléments composant le jeu sont strictement interdits sous peine de poursuites judiciaires.

Reproduire sans autorisation est passible de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

ARTICLE 12 : LITIGES ET RESPONSABILITÉS

Toute contestation ou réclamation relative à ces jeux devra être formulée par écrit et adressée à : Maven 82 rue Jean Mermoz 86000 POITIERS

Tout litige devra faire l'objet d'une conciliation amiable et dans le respect de la législation française auprès des tribunaux français compétents. La loi applicable au présent règlement est la loi française.

ARTICLE 13 : CONSULTATION

Le présent règlement est disponible sur le jeu du centre commercial Aushopping Poitiers Sud. Adresse du centre : Centre commercial Aushopping Poitiers Sud, 250 Av. du 8 Mai 1945, 86000 Poitiers.